

Louis Journeir
Et
Elizabeth Bernard.

San ept de la ble publique française une et indivisible et de
treute fructos, ^{lequel nous} ~~notre~~ ^{maron} - président en Remplacement de ^{de la garde} de la
Municipale de Canton de la garde chef lieu Département de var,
chargé par l'article 4 de la loi du 13 fructidor an 6. Des fonctions
D'officier public sont comparus pour constater mariage
Le Citoyen Louis Journeir Cultivateur fils mineur et Legitime de
Louis aussi cultivateur, et de Magdeleine Susanna Rebolij, agée de
Dix huit ans et natif de cette Commune et y Resident d'une part;
Et Elizabeth Bernard agée dix neuf ans Et Six mois fille mineur
et legitime de honneur Cultivateur et de Marie Vidal; exatue de
Culoy et Resident en cette Commune d'autre part; lesquelles futures
Conjointes Etoient accompagnées Des citoyens, Joseph Lallij, ancien
greu' agricultuer Laurent grisonier et Joseph Huguenot Propriétaires
tous agés de plus de vingt un ans et Resident en cette commune
Canoins requis susdiqués, assistés les dites futures Epoux
De Ses pères et mères tous Douant au dit mariage leur Consentement
Et Approbation. Lecture faite en presence Des sus dits temoins
1^{er} de l'extraict d'acte de publication dudit mariage Delivré par l'off
public de la Commune de la garde portant qu'il n'y a eu ny opposition ny
empêchement au terme de la loi, ni l'extraict d'acte de naissance du futur
portant qu'il est né a la garde le

70
De celui de la future portant quelle Est née a Culoy le huit
fevrier (1780) tous de parents legitime; les par
toux ont Declarés leurs Mutual Consentement au dit mariage